

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12
N° 04

DATE DE CONVOCATION :

6 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Aménagement de la placette face à l’Église – choix de l’entreprise

Dans le cadre de l’aménagement d’un square urbain sur la placette située face à l’Église, plusieurs entreprises spécialisées dans l’aménagement paysager ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Les entreprises consultées nous ont remis leur offre :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - JULIEN & LEGAULT (72 – Maresché) : | 45 209,82 € HT soit 54 251,78 € TTC |
| - LES JARDINS D’ALENÇON (72 – Gesnes-le-Gandelin) | 52 220,55 € HT soit 62 664,66 € TTC |
| - AUBIER PAYSAGE (72 – Saint-Pavace) | 41 887,05 € HT soit 50 264,46 € TTC |
| - LE BUISSON (72 – La Bazoge) | n’a pas remis d’offre |

Après analyse de ces dernières par notre maître d’œuvre, le bureau d’étude PAYSAGE CONCEPT, il est proposé de retenir l’offre de la Société AUBIER PAYSAGE pour un montant de 41 887,05 € HT soit 50 264,46 € TTC.

À ces travaux d’aménagement, il est nécessaire d’y adjoindre des travaux de création de bordures le long de la rue du Général-de-Gaulle (RD 27).

Pour ce faire un devis a été demandé à la Société HRC, celui-ci se chiffre à 13 735,00 € HT soit 16 482,00 € TTC.

Le total des travaux d'aménagement de cette placette s'élèverait donc à 55 622,05 € HT soit 66 746,46 € TTC

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la **Société AUBIER PAYSAGE** pour l'aménagement de la placette face à l'église pour un montant de **41 887,05 € HT** soit **50 264,64 € TTC** et l'offre de la **Société HRC** pour la création des bordures pour un montant de **13 735,00 € HT** soit **16 482,00 € TTC**.

Après vote,

19 - Voix « pour »

01 - Voix « contre »

03 - Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL,

RETIENT à la majorité des membres présents et représentés l'offre de la Société AUBIER PAYSAGE pour l'aménagement de la placette face à l'église pour un montant de 41 887,05 € HT soit 50 264,46 € TTC et l'offre de la Société HRC pour la création de bordures pour un montant de 13 735,00 € HT soit 16 482,00 € TTC.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,